

Les élus socialistes font face à la crise :

Démonstration par l'exemple

Accentué par la crise mondiale, le ralentissement de l'économie française se répercute durement sur les entreprises et sur les ménages. Les collectivités territoriale à direction socialiste font face : elles actionnent les leviers dont elles disposent pour amortir le choc et promouvoir des actions favorables au pouvoir d'achat des ménages, à l'insertion sociale et professionnelle et à l'activité économique.

L'impact des politiques territoriales dans l'économie française est déterminant. Les collectivités territoriales réalisent, en-dehors des politiques sociales, plus de 73% de l'investissement public.

Au regard de l'emploi, les enjeux sont majeurs : l'investissement des collectivités territoriales génère une activité économique représentant le maintien direct ou indirect de 850 000 emplois répartis entre la construction, les services et l'industrie. 300 000 emplois du BTP dépendent directement ou indirectement du pouvoir d'investissement des collectivités locales. Sur la période 2003-2006, l'investissement public a contribué pour un point à la croissance du PIB.

Parallèlement, et alors que le budget des collectivités territoriales équivaut aujourd'hui au tiers du budget de l'Etat, les dépenses des administrations locales n'ont représenté en 2007 que 11.2% du PIB et 13% des prélèvements obligatoires,

La gestion vertueuse des collectivités et la contribution qu'elles apportent à la croissance de la Nation ne fait cependant l'objet d'aucun soutien du gouvernement. Au contraire.

Plus intéressé par les intérêts partisans que par l'intérêt général, et fidèle à la logique libérale d'affaiblissement de la puissance publique, le gouvernement accentue les mesures budgétaires et fiscales qui étranglent les collectivités locales et freinent les capacités des collectivités locales à mener de véritables politiques contra-cycliques.

Pour autant, les élus socialistes ne renoncent pas.

Aucune collectivité ne s'est exonérée d'efforts pour limiter les charges de la fiscalité pesant sur les ménages (contrainte des dépenses de fonctionnement, gestion rigoureuse des ressources humaines et recours modéré à l'emprunt).

Parallèlement, les élus socialistes engagent, dans l'ensemble de leurs territoires et en fonction de leurs compétences, des politiques volontaristes d'intervention pour faire face à la crise. Ces politiques visent à protéger le pouvoir d'achat des Français, à intervenir en faveur de l'emploi et de la croissance.

Ainsi, **la stratégie des collectivités à direction socialiste repose sur 3 ambitions partagées :**

- Contenir les dépenses de gestion,
- Donner priorité aux politiques de solidarité et d'investissement en faveur d'un développement équilibré, source de croissance et d'emploi,
- Stabiliser l'endettement par un recours à l'emprunt adapté.

Les exemples suivants en apportent la preuve.

Attention : Certains des exemples cités ci-après sont issus de sites « internet » consacrés aux collectivités ; ils ne sauraient donc engager les collectivités citées.

AIDE AU POUVOIR D'ACHAT

Soutien aux personnes en difficulté

PARIS

1. Soutien aux demandeurs d'emploi les plus fragilisés par la crise : majoration de 10% du budget d'insertion professionnelle au bénéfice des allocataires du RMI

Face à la dégradation du marché de l'emploi, la Ville de Paris a renforcé sa politique d'aide au retour à l'emploi des allocataires du RMI ; elle a voté le 2 février 2009 son Programme Départemental d'Insertion avec un budget de **56 millions d'euros en faveur des 51 400 allocataires parisiens du RMI** :

- 13 millions dédiés à l'emploi (soit une augmentation de 1,2 million d'euros sur ce volet).
- le reste du programme étant dédié à des mesures d'accompagnement social et d'aide à la vie quotidienne pour les allocataires du RMI en situation de forte exclusion sociale.

2. Mise en place d'un dispositif de micro crédit personnel

Ce dispositif initié par la Ville de Paris en partenariat avec la Caisse des Dépôts est géré par le Crédit Municipal et des banques et associations partenaires. Il s'adresse aux **personnes qui sont privées de l'accès au crédit en raison de leurs revenus modestes**. Les projets financés (par des prêts de 300 à 3000 € pour une durée de 6 à 36 mois) doivent s'inscrire dans une démarche personnelle telle que : recherche d'emploi (financement permis de conduire, frais de formation, achat véhicule...); installation dans un logement ou amélioration du confort de vie (équipements indispensables...); nécessité de faire face à un événement familial.

Intérêts de 4% dont la moitié sont remboursés par la Ville de Paris à l'emprunteur au terme du prêt. Pas de frais ni de dossier, ni de remboursement anticipé.

REGION RHONE-ALPES

Création d'un fonds d'urgence pour la reconversion des salariés victimes de licenciement économique

Ce fonds d'action d'urgence pour soutenir les territoires et les salariés victimes de licenciement économique comprend un volet formation des salariés et un volet économique d'aide aux instances représentatives du personnel. La région crée ainsi un « Pass reconversion » permettant, en complémentarité avec l'intervention de l'ASSEDIC, des actions de formation en vue du retour à l'emploi des publics licenciés à bas niveau de qualification.

Les deux volets de cette stratégie sont dotés l'un et l'autre d'environ 500 000 euros par an.

CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE

Solidarités et urgences sociales : création d'un fonds exceptionnel

Face à la crise, le plan de relance élaboré par le gouvernement ne prend pas en compte la dégradation générale du contexte social. Alerté par les bénévoles des associations caritatives, le conseil général a décidé d'anticiper l'accroissement des difficultés sociales en créant à l'occasion du budget 2009 une ligne exceptionnelle « solidarités et Urgences sociales », dotée de 500 000 euros.

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

En complément de l'ensemble de l'action de solidarité du département, l'utilisation de ces crédits est réservée à des situations spécifiques étudiées par la Commission Solidarité du conseil général en partenariat avec les communes, leurs centres d'action sociale et les associations caritatives.

CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR

Le Conseil Général des Côtes d'Armor a adopté en janvier 2009 un budget anti-crise qu'il a construit comme une contribution très active sous deux formes : une réponse à la demande sociale qui sera nécessairement croissante dans un contexte difficile ; une réponse à la demande économique par l'élaboration d'un véritable plan de relance départemental.

Soutien aux familles et aux jeunes

Le CG22 a mis en œuvre une véritable politique transversale en direction des familles et des jeunes à travers des actions innovantes et volontaristes, conscient de leur impact concomitant en terme de soutien au pouvoir d'achat.

Ti'Bus : c'est le réseau de transports interurbains des Côtes d'Armor. Depuis 2007, le Conseil Général a mis en place une tarification unique à 2€ le trajet pour faciliter les mobilités dans le département à un coût moindre. Une tarification spécifique est établie pour les demandeurs d'emploi.

Ti'Pass : c'est le passeport jeunesse mis à disposition des collégiens costarmoricains. Politique initiée à la rentrée 2008, le passeport s'adresse en l'instant aux élèves de 6^{ème} pour leur permettre d'accéder à des activités culturelles, sportives, sociales... Il est doté de 10 chèques d'un montant total de 70 €. La mesure sera élargie aux autres collégiens dans les années à venir.

Bourses socio-scolaires : depuis près de 15 ans désormais, le Conseil Général a mis en place une politique très complète de soutien au cursus scolaire des collégiens, lycéens, étudiants et apprentis. Elle prend forme à travers des bourses, des prêts, des aides à la mobilité internationale... Le budget consacré chaque année est de plus de 1 M€.

Enseignement supérieur : même s'il agit hors compétence en la matière, le Département a engagé une action très forte pour inscrire les Côtes d'Armor dans le paysage de l'enseignement supérieur breton, ne disposant pas d'université de plein exercice. A ce titre, il a mis en place, avec la ville centre, un pôle universitaire en lien avec les universités bretonnes, facilité l'installation de 2 IUT. Parallèlement, il s'investit fortement dans la Formation Tout au Long de la Vie en favorisant l'implantation de structures (CNAM, Cité des Métiers, Forum des Savoirs...). Tous ces éléments concourent au maintien des jeunes (et des moins jeunes) sur le territoire et, en conséquence, constituent un atout en terme de maîtrise des dépenses pour les familles.

CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

Un Plan départemental contre les exclusions et pour l'emploi

Les effets socio-économiques de la crise se feront pleinement sentir en 2009 et affecteront particulièrement les personnes en situation précaire.

Augmentation des crédits du Fonds d'aide aux jeunes et du Fonds de solidarité logement

Le Conseil général sera donc particulièrement sollicité, démontrant par là même l'intérêt de disposer d'un Plan départemental contre les exclusions et pour l'emploi. À ce titre, l'augmentation de 50% de l'enveloppe de crédits affectée au **Fonds d'aide aux jeunes** qui passe de 500 M€ à 750 M€, ou encore l'augmentation très importante des crédits du **fonds**

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

de solidarité logements (+ 17 %) qui passe de 3 M€ à 3,5 M€, attestent de cette mobilisation du Département pour lutter contre les impacts de la crise.

En outre, dans le domaine de l'éducation, qui progressera de près de 5% en fonctionnement, du logement, de la politique de la ville, l'effort financier soutenu du Département en direction des personnes défavorisées, notamment à travers le dispositif d'aide à la restauration scolaire, l'ouverture d'une seconde école de la deuxième chance aux Ulis, le financement du Fonds de solidarité, le soutien au secteur associatif oeuvrant pour le maintien du lien social sur les territoires de la politique de la ville, sera accentué.

Soutien aux familles et aux jeunes

CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

Le Conseil régional instaure un revenu social de la formation

Afin d'intensifier la sécurisation des parcours professionnels, le conseil régional met en place le revenu social de la formation : d'un montant mensuel de 400 euros, il s'adresse tout particulièrement aux jeunes accueillis par les Missions locales. Il devrait concerner 3500 personnes dans un premier temps et 5000 à terme.

Le conseil régional a également augmenté de 50% l'enveloppe des chèques qualification jeunes. Cette aide de 2000 euros maximum est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi, voulant acquérir une qualification professionnelle. Elle est prescrite par les Missions locales.

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE

La région soutient plus de 56 000 familles chaque année :

- aide moyenne de 58 euros par an pour les 43 000 lycéens qui bénéficient désormais des livres scolaires gratuitement
- versement d'une aide de 600 euros par an pour 9 000 apprentis (hébergement, restauration, transport)
- aide de 72 euros par an en moyenne pour les 12 500 apprentis et lycéens professionnels (aide à l'équipement)
- 2000 euros d'aide moyenne de la région pour 4 000 stagiaires de la formation professionnelle continue
- 2 700 euros d'aide moyenne pour 800 boursiers des formations sanitaires et sociales (aides soignants, assistants sociaux, infirmier, ambulancier....)

La région soutient les jeunes

Avec 3 700 étudiants bénéficiant de Billets de train U (180 euros d'économie annuelle en moyenne) et 1 370 forfaits open tour délivrés durant l'été 2007 permettant de circuler sur tout le réseau auvergnat en train.

130 emplois tremplin créés pour les associations et 93 bourses de 1 000 euros par an pendant 3 ans pour les jeunes espoirs sportifs.

300 aides pour financer une partie de la formation du brevet d'animateur (BAFA).

Plus de 1 500 étudiants bénéficiant d'une aide de 500 euros pour des séjours à l'étranger.

CONSEIL GENERAL DE HAUTE SAONE

Opération « 1000 semaines de vacances jeunes solidarité »

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Nouvelle politique du Conseil général, ce programme permet à un maximum d'enfants de familles modestes du département de partir en vacances en famille ou en séjours collectifs.

En moyenne, la participation du Département s'élève à 140 €/enfant pour les vacances en famille et 170 €/enfant pour les vacances collectives. Pour l'exercice 2008, 1369 semaines de vacances ont été subventionnées.

200 000 € ont été inscrits au budget 2009 pour répondre aux objectifs de cette opération.

Transports scolaires, la gratuité pour tous

Le Conseil général assure gratuitement le transport des élèves de la maternelle à la terminale.

Compte tenu du caractère rural de notre département, près de quatre enfants sur cinq fréquentant des établissements du secondaire, empruntent les services de transport scolaire.

Ainsi, pour l'année 2008-2009, le Département assure le transport de 21 150 élèves dont :

- 14 750 collégiens et lycéens
- 6400 élèves de primaire et de maternelle.

Les transports scolaires sont assurés essentiellement par des services spéciaux qui ne fonctionnent que les jours de classe. Ils sont également assurés par les 20 lignes du schéma départemental des transports collectifs constituant le réseau des Lignes saônoises reliant les principales agglomérations du département.

Dans les deux cas, il s'agit de lignes et de services mis en place et financés par le Conseil général. Les élèves sont donc directement transportés par le Département.

Au total, le Conseil général de la Haute-Saône consacrera 14 446 030 € en 2009 afin de garantir la gratuité de transport aux enfants du département.

Bourses d'études

Les bourses départementales d'études sont réservées aux élèves de l'enseignement secondaire, fréquentant les lycées et collèges publics ou privés, qui ne bénéficient pas de la bourse des collèges pour le premier cycle ou de la bourse nationale pour le 2^{ème} cycle.

Pour l'année scolaire 2007/2008, 312 dossiers ont été acceptés pour une dépense de 33 395 €. Pour 2009, une enveloppe globale de 32 000 € sera consacrée à la réalisation de ce programme.

ISSOUDUN

Transports en commun gratuits

En **1989**, Issoudun fut la première ville de cette taille à mettre en place un dispositif de transport en commun gratuit. Sur les douze derniers mois, plus de 33 000 passagers ont utilisé ce service, le TIG (pour Transport Issoudun Gratuit).

Fort de son succès, le TIG a été étendu en **2002**, aux autres communes de la Communauté de Communes les mercredis et les samedis. Après 6 années de fonctionnement le TIGR (pour Transport Issoudun Gratuit Rural) connaît une fréquentation en constante augmentation avec près de 1 000 personnes transportées par mois en 2008.

Une politique tarifaire de la collectivité pour plus de justice sociale

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Dans un grand nombre de structures de la ville (cantine scolaire, centre aéré, piscine, patinoire...), la municipalité a mis en place une politique tarifaire basée sur le quotient familial.

Ainsi à titre d'exemple pour le restaurant scolaire, 3 catégories d'ayants droit ont été définis :

- les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 8,5 € / jour voit leurs frais de cantine scolaires payés intégralement par le Centre Municipal d'Action Sociale ;
- les familles dont le quotient est compris entre 8,5 € / jour et 11 € / jour ne payent que 60% des frais de restauration scolaire, la différence étant également prise en charge par le CMAS ;
- les familles dont le quotient familiale est supérieur à 11 € / jour payent la totalité des frais de restauration scolaire soit un coût de 2,95 € par repas.

En 2008, se sont ainsi 68 enfants qui ont bénéficié de la **gratuité des repas** à la cantine scolaire, ce qui représente un coût de 20 000 € pris en charge par la collectivité.

C'est aussi pour cette raison que la collectivité, par l'intermédiaire du CMAS, aide financièrement les enfants des familles les plus défavorisées à poursuivre leurs **études supérieures**.

Un accès gratuit à un grand nombre de services culturels

Ainsi, la **médiathèque municipale** (3500 familles abonnées) tout comme le **Musée** de l'Hospice Saint-Roch (musée d'arts premiers et d'art contemporain reconnu nationalement) sont entièrement gratuits.

Cette politique s'accompagne également d'une action intitulée « **après-midi culture** » dont le but est d'accompagner les bénéficiaires de minima sociaux dans la fréquentation des structures culturelles. Ainsi, le Centre Municipal d'Action Sociale, en partenariat avec le Musée et la médiathèque organise des après-midi découverte des expositions du musée ou de la médiathèque.

Enfin, la municipalité a mis en place depuis plusieurs années un programme de diffusion de **spectacles gratuits** chaque mardi de l'été.

LAVAL

Mise en place de la **carte Laval Familles** pour offrir aux familles des réductions de tarifs pour les loisirs, les sports et la culture.

Après les cantines scolaires, étendre l'application des quotients familiaux sur l'ensemble des services municipaux... puis extra-municipaux.

L'engagement « 1=1+1 » (1 enfant = 1 activité sportive + 1 activité culturelle): expérimentation dans les zones ZEP-REP, dans le cadre du temps « après l'école », pour proposer aux enfants des activités sportives, des ateliers artistiques, des sorties culturelles.

Refondre les tarifs de portage des repas à domicile pour mieux tenir compte des ressources de chacun.

PALAISEAU

Rentrée 2008 : Subvention supplémentaire allouée à la Caisse des Ecoles pour le coup de pouce de rentrée aux familles palaisiennes.

Pour aider les familles d'enfants scolarisés à Palaiseau, la Caisse des Ecoles met en place

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

depuis de nombreuses années des bons d'achats de 15,24€ distribués en juin, pour les élèves du primaire, à valoir chez les commerçants de la ville (Boutiques de vêtements sportifs et Librairies). Ces bons leur ont été adressés au mois de juin.

En cette rentrée scolaire difficile pour le budget des ménages, la municipalité a demandé fin août à la Caisse des Ecoles d'attribuer une nouvelle aide par cet intermédiaire. Ainsi, un nouveau bon d'achat de 16€ dans les commerces palaisiens a été adressé aux familles des 1702 enfants scolarisés du CP au CM2 en septembre 2008.

Le Conseil Municipal du 24 septembre 2008 a voté une subvention supplémentaire de 22 000 € à la Caisse des Ecoles afin de mettre en place ce coup de pouce aux familles palaisiennes pour rendre la rentrée scolaire un peu moins difficile financièrement.

La municipalité et la Caisse des écoles réfléchissent ensemble, dans la lignée du programme municipal, aux aides sur la durée que la ville devra mettre en place dans les prochaines années (gratuité des fournitures scolaires notamment).

PANTIN

- Depuis 8 ans, augmentation des tarifs des activités municipales en dessous du niveau de l'inflation
- Tarif minimum des repas dans les cantines scolaires très bas en faveur des populations fragilisées (15 centimes d'euros)

BALMA

Coup de pouce aux familles : des tarifs calculés au plus proche des revenus

- **Le service de restauration** (6 écoles)

98% des élèves (1072) mangent à la cantine au moins une fois par semaine. Le tarif maximum est de 3 € par repas en 2009. Les familles modestes paient moins de 1,50 € par repas. Le repas revient à la mairie aux alentours de 6 €. Il est facturé selon deux grilles tarifaires l'une calculée en fonction du quotient familial des impôts et l'autre tenant compte du quotient familial CAF. La différence tient dans le mode de calcul des revenus (la CAF étant normalement plus favorable). Le service de la vie scolaire attribue donc aux familles le tarif le plus intéressant des deux modes de calcul.

Certaines familles dans le besoin peuvent faire appel au CCAS qui peut assurer la gratuité de la cantine.

- **La garderie municipale : elle est gratuite.** De 7h30 à 8h35 le matin. De 15h30 ou 16h30 à 19h00 le soir.

- La mairie assure l'accompagnement des enfants dans les transports scolaires.

CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

Dans le domaine des solidarités, au cœur de notre compétence, et qui recouvre une grande variété de secteurs d'interventions (l'enfance, la famille, la prévention, la protection maternelle et infantile, les personnes âgées et les personnes handicapées), les dépenses du Département ont progressé de 67 % entre 2000 et 2008, passant de 209 millions d'euros à 350 millions d'euros, soit près de 50 % du budget de fonctionnement hors personnel et hors charges financières. Nous inscrirons l'année 2009 dans la continuité de cette action :

- **en matière de politique de l'enfance et de la famille**, nous poursuivrons l'action engagée dans le cadre du Schéma départemental de l'enfance et des familles. Le budget de ce secteur sera en hausse de près de 4 %. Un seul exemple, en 2009, 373

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

places seront créées grâce au concours du Département (332 en crèches et 41 places en haltes-garderies).

- **en matière de politique en faveur des personnes âgées**, nous poursuivrons la mise en place d'une politique active de solidarité visant à repenser la place des personnes âgées dans la société et à garantir l'autonomie des individus. L'engagement du Conseil général en faveur des personnes âgées est chaque année plus affirmé alors que l'intervention de l'Etat recule. Depuis 2002, le financement de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie que l'Etat devait assurer à hauteur de 50 %, est passé de 30 à 20 %. Selon nos estimations le Département aura perçu 9 millions d'euros en 2008 pour une dépense d'APA de 43,7 millions d'euros. L'APA, fin 2008 bénéficiait à plus de 10 500 personnes, contre 9 800 fin 2006. Ce nombre de bénéficiaires devrait, selon les estimations de nos services, augmenter de 400 en 2009. Par ailleurs, il convient de rappeler notre engagement pour l'ouverture prévue en 2011 d'une EHPAD publique, mais qui fait partie de ces politiques que nous seront amenés vraisemblablement à « lisser » comme nous le disons dans notre jargon de préparation budgétaire.

Concernant les personnes handicapées, nous continuerons à favoriser leur insertion dans la vie sociale. Nous avons adopté en mars 2007 un schéma en faveur des personnes handicapées. L'effort engagé est considérable car 780 places d'accueil ont été créées depuis 2000, contre 1 000 placées créées entre 1960 et 2000.

Notre engagement va se poursuivre par la création de 465 places sur le mandat, dont 140 sont d'ores et déjà prévues en 2009.

Puis, autre concrétisation de notre programme d'action : la création en 2008 d'une plateforme d'accueil mobilité (PAM 91), centre départemental de réservation et de gestion du transport spécialisé de porte à porte.

Au total, pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées le budget 2009 progressera de + 3,5 %.

CONSEIL GENERAL DE SAONE ET LOIRE

Pour les jeunes et leurs familles :

- La gratuité des transports scolaires

- **L'aide « Atout rentrée »** : Il s'agit d'une contribution financière attribuée aux familles, sous conditions de ressources, pouvant aller jusqu'à 110 euros, pour aider les familles à équiper leurs enfants et réduire la facture des fournitures scolaires.

- **Un cartable plus léger** : tous les élèves de 6ème et de 5ème bénéficient d'un double jeu de manuels scolaires ; un jeu reste au collège, un autre à la maison : c'est la garantie de cartables plus légers. Le Conseil général fournit également gratuitement à tous les élèves des collèges publics de Saône-et-Loire le cahier d'exercice de langue vivante 1.

- **Les « Euro J+ »** : avec cette opération, le Conseil général offre 50 € aux collégiens pour le sport, la culture et les loisirs. Les élèves peuvent ainsi déduire 8 € pour une inscription à l'UNSS, 17 € pour une inscription à une association sportive, 15 € pour une inscription à une association culturelle, 5 € pour l'achat d'un livre ou d'un CD, 5 € pour l'achat d'une place de spectacle, de cinéma, une entrée de musée ou à une exposition.

- d'autres "petits plus" au pouvoir d'achat : le Conseil général participe au financement des séjours linguistiques organisés par les collèges pour permettre au plus grand nombre d'y participer (100 euros en moyenne par famille !) et offre un dictionnaire à l'ensemble des collégiens du secteur public dès leur entrée en 6°.

- **la gratuité des musées de S&L** le premier dimanche de chaque mois et toute l'année pour RMIstes, handicapés, demandeurs emplois

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Des aides pour des publics spécifiques :

- **L'aide aux personnes âgées** (ASA71) pour aider à se payer **les services d'une aide ménagère** et qui, sous conditions de ressources, vient en complément de l'ApA
- **Des prêts d'urgence** aux familles en difficulté ou le secours unique (coup de pouce pour dépenses imprévues - aide sociale)
- **L'aide au permis de conduire pour les bénéficiaires du RMI**

PESSAC

Concernant les pratiques des collectivités en faveur du pouvoir d'achat, la Ville de Pessac vient de geler l'ensemble de ses tarifs municipaux pour la deuxième année consécutive : crèches, cantines scolaires, restauration, centres de loisirs...

CONSEIL REGIONAL DE HAUTE NORMANDIE

• Soutenir le pouvoir d'achat des Haut-Normands :

Outre la stabilité de la fiscalité régionale décidée par la majorité, d'autres solutions sont recherchées pour favoriser le pouvoir d'achat des ménages dans le cadre des compétences régionales. Ainsi, une étude va être lancée en interne afin d'examiner les conditions d'une refonte des tarifs régionaux en matière de transports ferroviaires (TER). Sur la base des résultats, l'assemblée régionale se prononcera lors de la prochaine séance plénière de mars prochain sur les décisions à prendre.

Favoriser l'emploi et l'insertion

PARIS

Grâce aux mesures nouvelles décrites ci-dessous, la Ville a pour objectif d'atteindre, en 2009, **9.000 retours à l'emploi** d'allocataires du RMI :

- **300 places supplémentaires de formation qualifiante pour les allocataires du RMI** dans des métiers pour lesquels il existe une forte demande des employeurs (services à la personne, ascensoristes...).
- **Création d'un second Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** couvrant 4 arrondissements.
- **Soutien à la création d'activité ou la création d'entreprise grâce au** renforcement des partenariats avec l'ADIL (Association pour le Développement de l'Initiative Locale) et la BGP (Boutique de Gestion Paris Ile-de-France) qui soutiennent les créateurs par un dispositif de couveuses d'entreprises ainsi qu'avec l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), association travaillant sur le micro-crédit et accordant des prêts d'honneur. Objectif de ces partenariats : 850 retours à l'emploi.
- **Ouverture d'une nouvelle Maison du Développement Economique et de l'Emploi (MDEE)** s'ajoutant aux cinq MDEE existantes
- **Ouverture d'une seconde antenne de l'Ecole de la Deuxième Chance**
- **Multiplication des mises en contact direct des allocataires avec les employeurs en augmentant le nombre de forums locaux de recrutement et en développant la signature de marchés d'accès direct à l'emploi** : ensemble de mesures évalué à 1 500 000 euros et ayant comme objectif 700 retours en emploi.
- **Lancement d'un appel à projet au secteur associatif pour créer des structures d'insertion par l'activité économique** proposant des emplois d'insertion aux personnes qui ne peuvent pas accéder directement au marché de l'emploi « classique ». L'appel à projet visera également la création de trois nouvelles coopératives d'activités et d'emploi qui permettent de créer son emploi salarié au sein d'une entreprise que l'on partage avec d'autres entrepreneurs.
- **Création de 2 nouvelles régies de quartier**, en complément des 7 régies existantes
- **Ouverture d'une nouvelle boutique solidarité Emmaüs**
- **Développement de l'insertion professionnelle par le biais des emplois de service à la personne**, notamment dans le domaine de la garde d'enfant avec le développement dans plusieurs arrondissements de services d'auxiliaires parentales employant des femmes en insertion
- **Création d'une plateforme de retour à l'emploi** dédiée aux **8000 artistes** allocataires du RMI. Sa mission sera d'assurer une veille sur les emplois disponibles dans le secteur culturel et d'aider les allocataires à concevoir un projet professionnel viable dans ce domaine ou à se reconverter.

CONSEIL REGIONAL DE POITOU-CHARENTES

Ségolène Royal a réuni vendredi 23 janvier les entreprises et les salariés ainsi que leurs organisations dans le cadre de la Conférence sociale régionale pour l'emploi à laquelle participaient également les représentants de l'Etat et des élus régionaux en charge de

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

l'emploi et de l'économie, Jean-François Macaire, Marie-Andrée Ruault, Reine-Marie Delage, et Régine Joly, vice-Présidente en charge du microcrédit social.

Des débats ont été menés avec l'ensemble des partenaires sociaux lors de la première conférence, le 11 décembre dernier, pour évaluer les répercussions de la crise économique et favoriser le maintien de l'emploi en Poitou-Charentes. Cette seconde conférence portait sur les travaux engagés pour favoriser le maintien de l'emploi sur le territoire régional. Elle s'inscrit également dans la continuité de l'action de la Région avec le plan d'aide à l'emploi et l'économie présenté en octobre.

La Conférence régionale pour l'emploi s'est engagée dans la mise en oeuvre immédiate pour l'année 2009 du Plan régional pour l'emploi. Ce plan vise à soutenir l'investissement, à dégager des moyens de financements nouveaux pour les entreprises, à agir directement pour l'emploi et la formation et à venir en aide aux salariés dans les entreprises ou lorsqu'ils ont été licenciés. Il doit aussi permettre, notamment, de pérenniser la sécurité financière des entreprises les plus fragiles et de favoriser durablement les entreprises créatrices de nouveaux emplois.

Les principales mesures :

- **soutien à l'activité économique** avec 83 millions d'euros d'investissement en région et 50 millions pour le financement des entreprises ;
- **création de 4 700 stages de formation** et de 300 emplois ;
- **aide à la mise en place des véhicules à un euro par jour** en direction des salariés et des stagiaires de la formation professionnelles avec 2 000 premiers bénéficiaires en 2009 ;
- **renforcement du dialogue social dans les entreprises** et aide aux salariés via les comités d'entreprise des sites en difficulté économique ;
- **soutien aux filières qui innovent** et s'engagent dans la croissance verte pour créer les emplois de demain.

CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR

22 M€ sont consacrés chaque année à cette politique hors compétence du Conseil Général.

Depuis plusieurs mois, le Département entend développer le **principe d'éco conditionnalité** de ses aides pour les conformer à des exigences sociales (insertion, emploi de personnes en situation de handicap, conditions de travail...) et environnementales (gestion des déchets...).

Persuadé de l'importance de **l'activation de ses dépenses sociales**, il a souhaité créer une véritable professionnalisation de certaines filières (exemple des assistants familiaux) par un effort porté sur les rémunérations, les carrières, la formation...

L'action économique ne réside pas uniquement en direction des grandes unités. Une attention particulière est donnée aux créateurs de petites entreprises (**CREARMOR**) et d'entreprises innovantes (**INNOVARMOR**) qui ont besoin de soutiens spécifiques pour s'installer et se développer durablement.

Dans un autre domaine, le Département est investi dans l'économie sociale et solidaire à travers un dispositif (le **FIDDES**) qui accompagne les personnes en démarche de réinsertion par l'économique.

CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE

TTEMM : tremplin pour travailler en Meurthe et Moselle

Le TTEM permet à une personne en insertion de bénéficier d'un contrat aidé d'un an, période mise à profit pour constituer un binôme avec un futur retraité ou un salarié pour assurer l'accueil dans l'entreprise et la transmission des savoirs de l'expérience professionnelle. L'employeur s'engage, au terme de l'année écoulée, à confirmer durablement la personne dans l'emploi. A défaut, les aides départementales perçues doivent être intégralement remboursées.

« Transboulot » pour lever les obstacles à l'insertion

Dispositif en faveur de l'insertion professionnelle en direction des personnes qui ne disposent pas de permis de conduire ou de véhicule et éloignées de leur lieu de travail au sein du département.

Un minibus, conduit par un chauffeur en insertion, prend en charge les personnes selon des modalités convenues avec la structure associative gérant le dispositif.

Le financement est fondé sur un multi partenariat (département, FSE, EDF, entreprises, fonds d'ation sociale...). Le coût pour l'utilisateur varie de 2 à 5 euros pour le trajet aller/retour, renouvelable à la semaine et pour trois mois maximum

NIORT

Une action originale de la Ville de Niort en cette période de crise : la participation de la collectivité à la constitution et à la vie de l'association élan coopératif niortais, l'association qui regroupe les anciens salariés de la CAMIF.

L'action de la ville de Niort peut se résumer au mot de « catalyseur » :

- Mise en réseau des acteurs : organisation de rencontres entre les élus du territoire, les représentants des salariés et un acteur clé : la CRES (Chambre Régionale de l'Economie Sociale)
- Développement – en partenariat avec la CRES – de l'idée d'une structure associative, pouvant muter en SCIC, afin de préfigurer un outil d'incubation pour de nouvelles initiatives coopératives réunissant les anciens salariés mais aussi beaucoup d'autres partenaires (collectivités, acteurs économiques...)
- Aide à la mise en place de la structure : subvention de 10 000 euros à la CRES pour développer et faire vivre la structure, mise à disposition de locaux.

TOURCOING

Forum permanent des solidarités

Présentation des objectifs du Forum : Nous donc souhaitons qu'à Tourcoing, toutes les associations caritatives, humanitaires, les syndicats, les associations de consommateurs, les associations de locataires, toutes ces structures se réunissent.

Ce Forum a 2 objectifs :

→ Avoir une connaissance globale des outils existants et les mettre en perspective par rapport aux situations nouvelles

Localement, nous avons dans nos pratiques des outils, des dispositifs d'urgence ou des aides immédiates qui peuvent déjà répondre à toute une population sur la brèche. Il est donc important que chacun d'entre nous, association, partenaires publics ou privés, nous fassions l'effort de répertorier nos actions en matière de solidarités.

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Nous aurons ainsi un « **répertoire des bonnes pratiques** », et un répertoire des coordonnées également, qui permettra j'en suis sûr de répondre à bons nombres de problématiques.

→ **Repérer les situations nouvelles liées à ce contexte économique et Anticiper sur les solutions à donner** aux personnes qui pourront subitement être touchées par la crise

Travailleurs pauvres, aux couples en surendettement, aux intérimaires ou salariés qui ont perdu leur emploi, aux familles monoparentales, aux retraités, etc.

→ **La Méthode de travail du Forum**

Le forum se réunira **4 fois cette année** (2 forums d'ici les vacances et 2 forums au dernier semestre) et trois groupes de travail seront constitués.

Pour nous permettre une certaine efficacité, nous avons aussi demandé aux institutions de participer à cette initiative, CAF, CPAM, EDF, les Eaux du Nord, le CH Dron, les bailleurs sociaux, etc.

Elles constitueront un Conseil institutionnel des Solidarités, pour d'une part, **coordonner l'action publique et les dispositifs publics, et d'autre part être un appui concret aux propositions qui pourront être formulées ici.**

ISSOUDUN

Soutien à l'économie solidaire :

La municipalité soutient le développement de l'économie solidaire et notamment une **association intermédiaire, Tremplin**. Pour l'année 2008, cette association a ainsi fourni plus de 33 000 heures de travail à 180 personnes.

PANTIN

Solidarité- Emploi :

- Création d'une maison de l'emploi
- Mise en oeuvre de la charte locale d'insertion – 15 % d'heures travaillées sur PRU
- Assurer la survie et le développement du PLIE
- Améliorer l'information sur les services emploi et insertion
- Améliorer la préparation et la mise en oeuvre des forums emploi
- Soutien accru aux entreprises d'insertion et régies de quartier

CONSEIL REGIONAL DE HAUTE NORMANDIE

Un effort particulier en faveur de la formation :

L'objectif ici poursuivi est d'utiliser la période de faible activité actuelle pour former les salariés qui percevront ainsi une rémunération et seront de surcroît mieux qualifiés lors de la reprise de leur activité au sein de l'entreprise. Cette action sera notamment mise en oeuvre pour la formation des personnels exerçant une activité comportant un aspect environnemental. Il s'agit d'une déclinaison accélérée du plan climat énergie et plus précisément de son volet formation des personnels (diagnostics thermiques, isolation des bâtiments publics...). Il est donc proposé d'abonder les crédits affectés à un dispositif d'aides

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

aux entreprises (les subventions concernent les frais pédagogiques et non les salaires) engageant des plans de formation à destination de leurs salariés. La priorité sera donnée aux bas niveaux de qualification et aux TPE et PME.

BELFORT

Le CDAE est une **charte qualité** formalisée par la signature d'une convention tripartite entre le Président du Conseil général, un employeur (secteur marchand et non marchand) et un salarié, pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois.

Outil servant d'interface entre l'économique et le social, le CDAE a plusieurs objectifs :

- La volonté d'agir sur l'insertion professionnelle et plus directement de favoriser le retour à l'emploi **durable** des personnes les plus en difficulté a conduit le CG 90 à lancer en 2005 cette expérimentation
- Répondre à des offres d'emploi non satisfaites et former une personne en insertion aux besoins de l'entreprise,
- Faciliter l'adaptation et l'intégration du salarié dans l'entreprise
- Amener le titulaire du contrat vers un emploi pérenne (CDI ou CDD de plus de 6 mois) et sécuriser sa mobilité professionnelle.

Soutien à l'activité économique

CONSEIL GENERAL DE L'EURE

Près de 11 M€ sont consacrés au soutien à l'économie sur de multiples priorités :

- le **soutien avec l'Etat et la Région aux bassins économiques fragilisés (4)**
- la mobilisation d'une gamme diversifiée d'aides à l'économie locale à toutes les étapes de la vie d'une entreprise, des dispositifs connus – l'aide régionale à l'emploi, les emplois-tremplins avec la Région...
- le **lancement, avec l'accord de l'ensemble des agglomérations, d'un outil de portage immobilier pour faciliter l'implantation rapide de porteurs de projets**

CONSEIL GENERAL DE HAUTE SAONE

Soutenir l'activité économique

Le Conseil général se mobilise depuis plusieurs années pour améliorer l'attractivité de la Haute-Saône et renforcer la compétitivité des entreprises implantées sur le territoire.

- les aides en faveur de l'immobilier d'entreprises industrielles
- la réalisation d'hôtels d'entreprises

ISSOUDUN

Investissement dans l'immobilier d'entreprise

A travers la politique mise en place par la Communauté de Commune, le territoire accompagne les entreprises désireuses de s'implanter, de se moderniser ou de s'agrandir. Ainsi, pour 2009, ce sont 11 entreprises qui bénéficient d'un **crédit-bail** de la collectivité pour un montant total de 5 millions d'euros d'investissements.

D'autre part, Issoudun s'est doté d'un **hôtel d'entreprises tertiaires** d'une superficie de 700 m² permettant l'implantation sur le territoire de jeunes entreprises. 40 emplois nouveaux y ont déjà été créés. Fort de cette expérience, la Communauté de Communes engagera cette année la création d'un **village d'entreprise** pour une superficie de 4 000 m².

PANTIN

Développement économique:

- Requalification de la Zone d'Activités Economiques Cartier Bresson en éco-parc
- Attirer tertiaire et industries innovantes (Chanel, BNP Paribas aux Grands Moulins)
- Installation d'activités à haute valeur ajoutée Zac du port et éco-quartier de la gare de Pantin
- Accompagnement du développement de grandes entreprises sur le territoire (Hermès)
- Développement des activités industrielles ZA CCIP Nord

Soutien aux entreprises

CONSEIL REGIONAL DE HAUTE NORMANDIE

→ **Un soutien accru aux entreprises :**

La Région entend agir dans le cadre de ses propres compétences et ne souhaite aucunement se substituer à l'Etat dans les domaines d'intervention lui appartenant (soutien aux entreprises en difficulté par exemple). Dès lors, les actions proposées ont été établies après concertation avec le représentant de l'Etat dans un esprit de complémentarité et d'efficacité de l'action publique.

Conformément aux objectifs fixés dans l'action 18 du SRDE (« accompagner les entreprises faisant l'objet d'un plan de relance ») un **groupe de pilotage sera mis en place** pour faire un point régulier sur le bilan des actions, sur les perspectives et les outils à développer. Piloté par le Président de Région, ce groupe sera composé notamment des services de l'Etat sous l'autorité du Préfet, de deux membres du CESR, de la 7^{ème} commission du Conseil Régional, d'acteurs économiques et des services de la Région.

En complément des dispositifs régionaux existants (aides individuelles aux entreprises par l'octroi de subventions et d'avances remboursables ; aides à la structuration financière des entreprises grâce au différents fonds gérés par NCI en faveur de la création, de la reprise et du développement) la collectivité a décidé de renforcer son engagement dans certains domaines et de créer de nouveaux outils :

• **Renforcement ou aménagement de dispositifs existants :**

- Renforcer le partenariat avec OSEO : L'objectif est de consolider sur le moyen et le long terme les crédits à court terme accordés aux PME et de favoriser l'octroi par les banques de crédits pour financer les besoins en Fonds de Roulement. Il est proposé :

- Une extension du fonds régional de garantie, permettant d'augmenter le taux de garantie de base d'OSEO de 50 à 70%, au fonds spécifique de garantie réservé au renforcement de la trésorerie.
- Un abondement du fonds régional de garantie.
- Le relèvement du plafond garanti dans le cadre du contrat de développement transmission (de 240 K€ à 400 K €)

- Autoriser les différés de remboursement sur les avances remboursables accordées au titre de l'Odace-avance en cas de nécessité

- Aménager l'application des programmes d'aides en cours pour les entreprises en difficulté Ces décisions seront prises au cas par cas dans le cadre du comité de suivi des entreprises en difficulté mis en place avec la Trésorerie générale et les Départements.

- Porter les avances en marchés de travaux de 5% à 15 %. La Région s'engage à avancer ainsi 10% de crédits supplémentaires aux entreprises titulaires d'un marché avant le commencement des travaux.

• **Création de nouveaux outils :**

Mettre en place le Fonds régional d'investissement solidaire Haute Normandie Active à destination des entreprises solidaires

- Mise en place d'un dispositif d'aide au renforcement des fonds propres sous forme de prêt remboursable. Ce fonds sera orienté vers les entreprises ayant besoin de renforcer leurs

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

fonds propres dans le cadre de leur projet de développement pour faciliter l'obtention de prêts bancaires.

- **Une attention particulière envers l'Industrie automobile :**

- Une action concertée des Régions européennes concernées par la filière automobile (réunissant notamment la Haute-Normandie et la Bretagne) va être mise en œuvre afin de mobiliser des crédits européens au titre de la recherche/innovation en matière de véhicules propres.

- Les travaux de la mission d'évaluation sur la situation de cette filière ont débuté. Cela permettra notamment une meilleure analyse du secteur automobile dans le contexte de crise et dans sa globalité, et d'identifier de nouvelles mesures à mettre en œuvre. Les membres de la mission procéderont à des auditions dans les semaines à venir.

CONSEIL GENERAL DU NORD

Développement économique : hébergement d'entreprises

Le Département consacre une politique à l'hébergement d'entreprises permettant le financement de bâtiments accueillant des entreprises.

Des projets ainsi identifiés, permettent de faire émerger, sur des territoires sensibles, une offre immobilière destinée aux entreprises en premier développement.

L'objectif visé est d'accompagner de manière optimale le développement et l'aménagement de l'ensemble du Département en veillant tout particulièrement au respect des équilibres sociaux et économiques locaux et en s'attachant à réduire les inégalités territoriales en matière de développement local.

La réalisation ou la requalification de bâtiments destinés à accueillir des entreprises permet aussi de maintenir ou de créer des activités et par conséquent des emplois

PARIS

Soutien aux entreprises les plus fragilisées par la crise

- **Versement d'acomptes de 20%** pour tous les marchés de la Ville gagnés par des PME.
- **Doublement du nombre de garanties d'emprunts accordées à des PME** : dans le cadre du dispositif en partenariat avec OSEO « Paris Finance Plus » qui permet de faciliter l'accès aux crédits.

CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE

Présentation du DILA: Dispositif Lorrain d'Accompagnement

En Lorraine, comme sur les autres territoires, la crise financière s'est traduite par une crise économique qui affecte la santé des entreprises régionales et fragilise le tissu industriel et tertiaire, ainsi que l'emploi. Avec le DILA, la Région Lorraine a souhaité mettre en place un dispositif innovant au service des entreprises, des associations et des collectivités. Non seulement, la Région met en place un service d'écoute et d'orientation, mais pour la première fois une collectivité engage une véritable stratégie de marketing téléphonique.

« *Nous agissons pour que les entreprises et les salariés puissent, à la sortie de la crise, être en capacité de profiter de la reprise. Il nous faut être proactifs* », indique Jean-Pierre Masseret, Président de la Région Lorraine.

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Le DILA se veut à la fois proactif et dynamique :

- proactif car il permet d'aller à la rencontre des entreprises, d'identifier leurs besoins ou difficultés et de les traiter en recourant à des compétences et expertises publiques et privées : marketing téléphonique et diagnostic d'entreprise par un prestataire extérieur effectués dans le cadre d'un marché public de la Région, et co-animation de la cellule experte (services régionaux et partenaires économiques) par deux cadres supérieurs issus d'entreprise privée lorraine.

- dynamique car il peut amener à une intervention financière de la Région en faveur des entreprises. La Région fait porter ses efforts sur les entreprises existantes certes affectées par la crise, mais viables et porteuses de projets ou de perspectives pour l'avenir (reprise/transmission, projet de R&D ou de développement industriel ou tertiaire, projet à l'export, création d'emplois, etc.). L'idée étant d'anticiper la reprise économique.

Fonctionnement de la cellule d'accompagnement

Sur la base des informations recueillies par les différents partenaires de la cellule, notamment via le numéro vert de la Région et les actions de marketing téléphonique, la cellule :

- Recense et analyse les besoins des entreprises existantes, y compris sur le plan de l'emploi et des compétences
- Propose, si nécessaire, aux entreprises les expertises complémentaires pour affiner le 1er diagnostic du prestataire (recours à l'aide au conseil)
- Met en œuvre les dispositifs publics ou parapublics (ILP / Sadepar) appropriés pour soutenir les TPE et PME : aides à l'investissement, à la formation, etc.



Aide au logement

CONSEIL GENERAL DE HAUTE GARONNE

Opération « Louez confiant »

L'opération « **Louez confiant** » consiste à proposer aux propriétaires de logements vacants depuis plus d'un an (plus de 20 000 d'après l'INSEE) un dispositif « clés en mains », qui comporte :

- une subvention à des travaux éventuellement nécessaires (jusqu'à 30 % du coût)
- une garantie des loyers pendant trois ans
- un accompagnement direct auprès des propriétaires et locataires par les professionnels du logement de la S.A des Chalets (bailleur social où le Conseil Général est majoritaire).

D'après le Président du Conseil Général, il s'agit « *d'un pacte de confiance* » inédit, garanti par l'intervention départementale, auquel les locataires et propriétaires sont conviés.

Au-delà des vacances de logement pour de nombreuses raisons, dont certaines peuvent relever de la spéculation, des particuliers-propriétaires rencontrent sans conteste divers obstacles qui les amènent à ne plus louer. Ce sont ces limites que le Conseil Général veut contribuer à réduire autant que possible.

PARIS

Aide aux personnes à faibles revenus dont les dépenses de loyer excèdent 30 % des ressources

Les foyers ne bénéficiant d'aucune aide aux loyers, dont les revenus sont inférieurs à 1200€ pour une personne seule et 1600€ pour un couple avec un enfant peuvent, **lorsque leur loyer représente au moins 30% de leurs ressources**, prétendre à bénéficier d'une **nouvelle aide baptisée Paris Logement**.

17.143 foyers sont potentiellement concernés.

Selon les revenus et la composition du foyer, le montant de l'aide va de 100 à 170 € mensuels. Son versement est limité dans le temps : 12 mois.

Estimation du coût annuel de cette mesure pour la Ville de Paris : 12,2 millions d'euros.

CONSEIL GENERAL DU NORD

LOGEMENT : Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

L'AIVS a deux missions principales : la prospection de logements et la gestion locative. L'objectif est de mobiliser l'offre de logements décentés dans le parc privé. L'AIVS vise des publics qui ne sont pas considérés comme prioritaires par les organismes de logements sociaux.

GRAND ROANNE

Le programme d'actions du Plan Local d'Habitat prévoit l'intervention de Grand Roanne Agglomération en matière de soutien à la réhabilitation de logements sociaux. Il s'agit :

- D'améliorer et pérenniser le parc de logements sociaux, avec une orientation « développement durable »,

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

- De l'adapter à la demande et aux occupants avec des enjeux importants en termes de loyers et de maîtrise des charges,
- De participer à l'amélioration générale du cadre de vie au niveau de l'Agglomération.
- D'engager les bailleurs sociaux dans le projet de réduction des gaz à effet de serre su territoire dans le cadre du Bilan Carbone.

CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR

En ayant pris la délégation de compétence d'aides à la pierre, le Conseil Général souhaite investir plus fortement encore le champ de logement et de l'habitat en Côtes d'Armor.

A cet égard, il entend conduire avec son Office Départemental HLM (Côtes d'Armor Habitat), une politique très spécifique de **construction de logements aux normes écologiques**, source d'économies pour les locataires et amorce de développement économique pour le secteur du bâtiment.

CONSEIL GENERAL DE SAONE ET LOIRE

- l'aide à l'équipement de chauffe eau solaire (300 euros, 500 euros pour système combiné chauffage chauffe eau)
- le chèque habitat pour aider à isoler son logement (jusqu'à 700 euros)

Et encore :

- la diminution du prix de l'eau par une aide directe aux collectivités redistributrices (et le système va encore évoluer)

LA ROCHE SUR YON

Malgré un taux de logements sociaux déjà élevé de 26%, la Ville va poursuivre son action en faveur du logement aidé sur le territoire de La Roche-sur-Yon mais également dans les communes voisines par une action volontariste de la Communauté de Communes du Pays Yonnais.

Investissement

RENNES

La politique du logement de Rennes Métropole au secours du BTP

42 millions d'euros, soit 10% du budget de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole, seront consacrés en 2009 au logement et à l'aide au secteur locatif. Cette enveloppe permettra de financer la construction de près de 2 250 logements aidés. S'y ajoute 9,9 M€ pour la maîtrise foncière, qui permet de réserver des terrains aux constructions futures.

Cette volonté partagée des élus des 37 communes de Rennes Métropole permet ainsi d'amoindrir le choc de la crise sur le secteur du BTP dans l'agglomération rennaise (un logement neuf sur deux étant un logement aidé), alors que dans le même temps la construction privée fléchit fortement. Ce Programme local de l'habitat permet surtout, malgré la crise, de continuer à anticiper le développement futur de l'agglomération en disposant d'une offre de logements de tous types (logements privés ou logements sociaux et en accession aidée) qui permette d'accueillir tous ceux qui souhaitent s'installer sur le territoire métropolitain.

A Rennes, une politique d'investissements importants

En inscrivant 12 millions d'euros supplémentaires à son budget d'investissement, la ville de Rennes joue pleinement son rôle d'entraînement et de soutien à l'économie locale.

Prévu initialement à hauteur de 74 millions d'euros lors du débat d'orientation budgétaire en janvier, ce sont finalement 86 millions d'euros qui seront injectés par la collectivité. Des investissements supplémentaires qui permettront d'accélérer plusieurs programmes dans les quartiers (nouveaux équipements, réhabilitation-rénovation...) dans les domaines sociaux, sportifs, culturels, éducatifs... ainsi que d'appuyer et d'accélérer de gros chantiers en cours (pont SNCF...).

En investissant ainsi massivement, la ville de Rennes soutient ainsi l'économie locale et donc l'emploi.

CONSEIL GENERAL DU NORD

AMENAGEMENT : FDAN ET FDST

Le Département a mis en place de nombreux outils d'intervention en faveur des territoires, qui ont un réel effet de levier sur l'économie locale.

Ainsi par exemple, en 2009, le Département mobilisera de manière « volontariste » 25 millions d'euros pour soutenir les projets d'investissement des communes et des intercommunalités.

Cette politique compte deux outils d'intervention :

- Le Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, doté de 17,5 millions d'euros destiné à promouvoir des projets de nature économique ou environnementale ;
- Le Fonds Départemental de Solidarité Territoriale, doté de 7,5 millions d'euros, destiné à aider les petites communes à entretenir leur patrimoine.

LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Le 19 décembre, le Conseil de Communauté a voté un « budget de mobilisation ». Face à la crise et au désengagement de l'Etat, Lille Métropole Communauté urbaine a choisi de **soutenir l'économie locale en maintenant un niveau élevé d'investissements qui ne compromette pas ses équilibres financiers.**

Ce budget est légèrement inférieur à 1,5 milliard d'euros (1 482 M€). Il prévoit 349 M€ de dépenses d'équipement (+ 8,38% par rapport à 2008). S'il traduit des priorités – développement économique, habitat, renouvellement urbain et transports 44% des dépenses d'équipement -, il assure l'exercice de toutes les compétences communautaires.

Développement économique

78 M€ seront consacrés au développement économique, soit 14,5 M€ de plus qu'en 2008 (+ 23%) : 57 M€ pour l'investissement (+27%) et 21 M€ pour le fonctionnement. Parmi les projets financés, figurent le programme 1 000 hectares, l'aménagement d'Eurasanté et d'Euratechnologies, la réindustrialisation du site Selnor et l'Union.

Habitat

L'enveloppe augmente très significativement, de 18 M€ en 2008 à 34 M€ en 2009 (+89%). Le montant de l'investissement s'élèvera à 29 M€ (+114%) et celui du fonctionnement à 4 M€. L'essentiel sera consacré au Programme local de l'habitat, à l'aménagement des zones d'habitat et aux acquisitions foncières par l'intermédiaire de l'Etablissement public foncier.

Urbanisme

Ce secteur regroupe la Ville renouvelée, les opérations agréées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et la politique d'aménagement des centres-villes. 55 M€ sont inscrits en 2009, soit 18 M€ de plus qu'en 2008 (33%).

Transports

Avec 194 M€ (+4%), le poste transports demeure l'un des plus élevés. En 2009, 17 M€ seront investis. Les compensations tarifaires représentent 12,6 M€. Le réseau de lignes à haut niveau de service sera poursuivi et 1 M€ est affecté au plan vélo.

Autres politiques

En 2009, 148 M€ (+5 M€) sont prévus pour les résidus urbains et 88 M€ pour l'assainissement. L'enveloppe dédiée au sport, à la culture et aux grands événements est fixée à 32 M€, soit un peu moins de 10% d'augmentation par rapport à 2008. Sont en particulier prévus 3,5 M€ pour le Grand stade, 7,2 M€ pour le musée d'art moderne, 3 M€ pour l'équipement des piscines et 2,55 M€ pour la prise en charge partielle de l'entrée des scolaires dans les piscines.

Pour mettre en œuvre ces politiques, Lille Métropole Communauté urbaine fait par ailleurs un effort significatif dans deux secteurs clés : la voirie et les acquisitions foncières.

Voie

Toutes politiques confondues, ce sont en effet 115,9 M€, dont 89,7 M€ d'investissement, qui seront affectés aux travaux de voirie : voirie de proximité, grandes infrastructures, projets.

Foncier

Le montant global atteint 76 M€, montant auquel il faut ajouter les engagements au titre des nouvelles conventions passées avec l'Etablissement public foncier (40 M€ pour l'habitat et pour le développement économique).

CONSEIL REGIONAL DE HAUTE NORMANDIE

→ Une relance de l'activité (notamment dans le BTP) par l'investissement public :

- **Un comité d'ingénierie de projets va être créé** afin d'accélérer le montage des projets et d'avancer le calendrier de réalisation. Composé d'agents de développement, de membres des collectivités (CG, Communautés de Communes), il aura pour mission première d'identifier et de lister les projets les plus aboutis portés par les territoires et dont le lancement est aujourd'hui retardé par l'absence de financement des maîtres d'ouvrage (Etat, communautés de communes, agglomérations...).
- Dans le même esprit, la Région va tout mettre en œuvre pour accélérer le lancement des chantiers relevant de sa propre compétence (lycées, gymnases, CFA...) et de ceux inscrits au contrat « 276 » (itinéraires routiers régionaux)...
- En matière d'infrastructures routières, ferroviaires et portuaires, plusieurs projets dont l'état d'avancement est suffisant pourront bénéficier d'avances de la part de la Région afin de démarrer sans attendre les chantiers (cela pourrait concerner le Programme de Développement et de Modernisation par Itinéraire, la RN27, la RN31, certains dossiers ferroviaires inscrits du Contrat de projets...). Dans le domaine ferroviaire, la Région est également prête à engager dès à présent les crédits programmés au titre du dernier Contrat de Plan. RFF sera sollicité très prochainement pour étudier les chantiers susceptibles d'être lancés rapidement et de bénéficier pour cela des crédits régionaux.

CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT

La deuxième grande priorité du Département, à côté des solidarités, sera, en 2009, de soutenir l'activité, donc l'emploi, et de doter l'Essonne des infrastructures et des équipements indispensables à son attractivité et à son développement.

L'investissement des collectivités locales représente 73 % de l'investissement public national, que cet effort considérable « pèse » 800 000 emplois dans le pays notamment dans le bâtiment, dans les travaux publics et les services, ce qui représente sans doute aux alentours de 15 000 emplois pour l'Essonne, grâce à l'investissement public des Départements, des communes, des intercommunalités de la région Ile-de-France.

C'est dans cette perspective qu'en dépit de la contraction sévère de nos ressources, **le Département est résolu à maintenir un très haut niveau d'investissement**, qu'il s'agisse de nos propres dépenses d'équipement ou qu'il s'agisse encore du soutien à nos partenaires acteurs du développement du territoire à commencer par les collectivités locales, communes et intercommunalités qui sont nos partenaires acteurs.

Cette volonté nous a conduits à engager une démarche de contractualisation avec l'Etat. L'engagement du Département à une progression des dépenses réelles d'équipement en 2009 par rapport à la moyenne des dépenses d'équipement de 2004 à 2007, nous permettra de bénéficier du versement du Fonds de compensation de la TVA de l'année 2008 dès l'année 2009. Cette recette anticipée de l'ordre de 18 M€ compensera pour partie l'effort qu'implique notre choix. Par son action volontariste, le Département entend limiter les effets néfastes de la crise sur le dynamisme économique de notre territoire. **Nous porterons donc le budget prévisionnel d'investissement au même niveau que nous l'avons inscrit en 2008, soit un peu plus de 300 M€**

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Nous honorerons tous nos engagements contractuels. Notre participation au Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et au contrat particulier Région-Département, sera ainsi intégralement financée au titre de l'exercice 2009. Par ailleurs, nous demeurerons les premiers partenaires des collectivités territoriales de notre Département en consacrant un volume de crédits comparables à 2008 pour aider au financement des investissements et des équipements réalisés par les communes et par les intercommunalités. Ces engagements témoignent de la volonté de soutenir l'activité économique pour accompagner la relance en Essonne, voire même pour y contribuer fortement. **En 2008, les crédits d'aide aux communes et aux intercommunalités en investissement ont atteint 88,5 M€ Il s'agit là d'un montant jamais égalé.**

De ce point de vue, le Département maintient le cap et continuera de soutenir les politiques d'aménagement et de développement durable de notre territoire. Notre **haut niveau d'intervention en matière de politique de la ville et de l'habitat avec nos aides pour le logement social** (il s'agira encore de cibler de manière plus précise le dispositif « ville Essonne solidaire ») **qui progressera de 15% en 2009**, de même que **notre engagement en faveur du développement des transports collectifs en Essonne qui progressera de 13% en 2009** dans notre budget d'investissement, constituent des priorités de notre mandat, qui seront déclinées en 2009.

CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR

2009 montre combien les collectivités territoriales auront un rôle à tenir pour soutenir l'activité économiques dans le pays. A ce égard, le Conseil Général a tenu à mettre en place un véritable **plan de relance départemental d'un montant total de 125 M€** en investissements publics.

Depuis 10 ans, le Département a multiplié par 2 son budget d'investissement. Un acte politique fort a été posé en 2009 en maintenant à un haut niveau ce budget, dans un contexte très difficile de raréfaction des dotations de l'Etat et des recettes en baisse (exemple des droits de mutation).

CHENOVE

Economies d'énergie

Le principe est d'évaluer, suite à un survol de la ville en hélicoptère et la prise de photos de très haute précision, les déperditions énergétiques constatées sur l'ensemble des bâtiments présents sur la ville, d'en faire un diagnostic précis, puis de sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs concernés (Municipalité sur son patrimoine immobilier, offices HLM nombreux sur la commune, entreprises et artisans locaux également très nombreux du fait notamment de la présence d'une ZFU et de la plus grosse zone d'activité artisanale et commerciale du sud de l'agglomération dijonnaise, mais aussi, c'est très important, les particuliers, propriétaires et copropriétaires).

TOURCOING

Un budget Investissement en hausse

Pour recourir à la crise, la ville de Tourcoing s'engage sur un budget investissement en hausse. La ville passe ainsi de 20 à 26 millions d'euros d'investissement.

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Cette volonté participe en effet à garantir nombre d'emplois liés directement et indirectement aux chantiers engagés par la ville. A Tourcoing, la volonté publique est utilisée comme un véritable rempart à la crise.

LA ROCHE SUR YON

Elle entend **poursuivre la politique d'investissement au service du développement équilibré du territoire.**

Le programme d'investissement 2009, hors restes à réaliser 2008, s'élève au total à plus de 20 M€, tous budgets agrégés. Projet urbain (Pentagone 2020), Pôle d'Echanges Multimodal sur le site de la gare... des investissements au profit de l'économie locale du BTP.

Investissement et Solidarité territoriale

CONSEIL GENERAL DE HAUTE SAONE

Le programme APPUI+ : Une approche originale du développement local.

Le Conseil général se pose également en garant des solidarités entre les territoires. En Haute-Saône, la stratégie d'aménagement du territoire est contractualisée avec les communes et leurs groupements sur la base de projets de développement globaux.

Dès le début des années 2000, la majorité de Gauche a mis sur pied le programme APPUI, devenu APPUI+ en 2006. Cette politique territoriale a pour vocation de poursuivre la construction et le développement de l'intercommunalité ainsi que de renforcer le poids des bourgs centres, véritables pôles d'emploi et de services. Créer des synergies entre les différents acteurs locaux est un axe fort de la politique d'aménagement décidée par la Gauche.

L'action de la collectivité départementale est adossée aux espaces de projet. Ils définissent des périmètres d'action pertinents et cohérents. Le département soutient ainsi une logique de structuration du territoire en bassins de vie organisés autour des bourgs-centre, véritables centres de gravité des services publics et de l'emploi. Les contrats APPUI+ contribuent à valoriser le territoire rural autour d'éléments structurants (logique de vallée, paysages...).

Ces actions s'appuient sur des habitudes de coopération entre les différents acteurs locaux. Enfin, l'objectif reste de promouvoir une intercommunalité pertinente tant en terme de taille critique que d'adéquation entre les territoires et les hommes qui les font vivre.

Entre 2000 et 2013, le Conseil général aura investi 30 millions d'euros pour cette politique. Très concrètement, cela se traduit par la réalisation de 115 opérations sur l'ensemble du territoire (crèches, maisons médicales, cinéma en milieu rural, hôtels d'entreprises notamment).

CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE

Adoption d'un nouveau dispositif d'appui aux territoires

- Un engagement financier équivalent au 1/6 du budget départemental
- Un redéploiement de l'administration départementale dans les 6 bassins de vie du département pour la rendre plus proche des habitants et plus fortement engagée dans les dynamiques locales
- La création de 6 conférences territoriales – espaces de participation réunissant les acteurs locaux qui ont en charge de définir les priorités territoriales et de participer avec le département à l'élaboration puis à la mise en œuvre d'un Contrat territorial de développement durable.

Les contre-propositions des élus socialistes et républicains minoritaires

L'exemple du groupe des forces de progrès du Conseil général de Côte d'Or

GROUPE FORCES DE PROGRES - CONSEIL GENERAL DE COTE D'OR

Un plan pour agir vraiment contre la crise en Côte d'Or

Face à une crise aussi grave il aurait été préférable d'essayer de trouver un consensus et d'associer à la réflexion l'opposition qui, il est vrai, ne représente que 60% de la population et qui a obtenu 15000 voix de plus aux derniers renouvellements cantonaux... Nous avons donc reçu un plan sans imagination, banal, que l'on ne pourra pas modifier. Mais si l'opposition est critique, elle veut être constructive en faisant des propositions crédibles.

1ere remarque : que ce soit le plan national ou le plan départemental, nous regrettons que les investissements dans les grandes infrastructures de transport aient été oubliés. Ainsi en est-il des dossiers de la LGV Rhin Rhône, de la LINO ou du Tramway. Ces travaux constituent pourtant bien des perspectives très concrètes d'activités pour les entreprises concernées.

Le plan de soutien à l'économie locale préparé par la majorité départementale souffre des mêmes défauts que celui de la majorité gouvernementale. Il en épouse les mêmes contours avec les mêmes limites, au point de nous interroger sur cette fidélité vis à vis de ce qui s'apparente plus à une position frileuse qu'à une construction pragmatique d'un véritable artisan du développement, voire de la paix sociale quand l'ampleur des mobilisations pour défendre l'école, la poste, les services publics en général, ou le pouvoir d'achat ne trouvent en écho que le silence.

Sur le plan départemental :

- Le plan départemental n'est alimenté que par le remboursement anticipé d'un an de la TVA par l'Etat (qui aurait été versée en 2010), et ne propose aucun effort financier supplémentaire du Conseil général de la Côte d'Or.
- Son montant global est bien faible au regard des investissements réalisés ailleurs.
- S'il corrige le tir sur 2 dossiers dont nous avons dénoncé la baisse des moyens (couches de roulement et PPI), on constate que sur les 10 M réinjectés, 2,591 M vont dans la IVème circonscription, soit presque 26% du total... Nous comprenons désormais mieux l'expression chère au Président de « traitement différencié des territoires ».

Nos principales critiques sont au nombre de 4 :

Ce plan souffre principalement d'un effet d'aubaine : il propose des investissements qui auraient de toute façon été réalisés plus tard, à un autre rythme avec des ressources qui elles aussi auraient été perçues dans 1 an.

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Il se caractérise par un large saupoudrage... En quoi, 10 000 ou 20 000 euros ici ou là peuvent ils aider les communes qui ont besoin de 60 000 ou 100 000 euros ?

Et il sera inefficace. Ex des véhicules ou du groupement d'entreprises pour la voirie : 3 entreprises ont à elles seules le marché des couches de roulement des routes départementales en Côte d'Or. 0,845 M d'euros, ce sont environ 25 km de couches supplémentaires sur un réseau total de plus 5500 km... L'effort est donc là encore très faible.

Enfin il oublie le cœur du métier du CG21 : l'accompagnement social. Ce plan oublie donc l'essentiel, il oublie l'humain.

NOS PROPOSITIONS POUR AGIR VRAIMENT CONTRE LA CRISE EN COTE D'OR

Ce que nous proposons, c'est donc d'ouvrir de réelles perspectives en inscrivant résolument l'action du Conseil général autour de 2 orientations majeures :

- L'avenir de notre planète et l'environnement durable.
- La situation économique et sociale présente et en conséquence l'activité des entreprises locales et l'accompagnement social de nos concitoyens

Agir vraiment contre la crise, c'est selon nous :

1. Engager les actions qui soutiennent les Entreprises de Côte d'Or
2. le faire en pensant d'ores et déjà au développement futur de la Côte d'Or
3. sans oublier ce qui fait le cœur de métier du Conseil général : l'accompagnement social pour faire face à l'augmentation du chômage.

Et nous le faisons en apportant un réel financement complémentaire :

Nous proposons de modifier le budget en retirant 1 M sur les frais de communication et de fonctionnement. Avec celui-ci nous pouvons financer un emprunt exceptionnel qui permet de dégager 13 M d'euros immédiatement disponibles. Auxquels nous ajoutons 2 M par anticipation sur la DM et les 10 M du FCTVA. **L'ensemble des crédits ainsi injectés dans la relance locale serait donc de 25 M.**

I - POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES du BATIMENT et des TP :

A : LOGEMENTS SOCIAUX ET BATIMENTS PUBLICS : UN AXE PRIORITAIRE

La politique en faveur du logement social est la grande oubliée du plan de soutien à l'économie. Une mesure toute symbolique prévoit 150 000 euros (autant dire rien) pour financer les surcoûts liés au prix du foncier dans la zone urbaine de Dijon.

1. POUR TOUS LES BAILLEURS SOCIAUX

1.1 Eco-réhabilitation du parc ancien des bailleurs sociaux pour tout le département.

Ce sont des travaux de rénovation parfois importante (fenêtres, isolation des toits, nouveaux systèmes de chauffage, compteur d'eau ...) qui peuvent être réalisés par des entreprises locales. Et qui permettent de rechercher de nouvelles économies

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

d'énergie. Ces économies impactent évidemment sur l'environnement, mais aussi sur les charges supportées par les locataires.

1.2 Constructions neuves de bâtiment Basse Consommation pour le logement social

A ce jour aucun bâtiment de basse consommation destiné au logement social n'est construit en Côte d'Or. Il s'agirait de participer avec d'autres collectivités au financement du surcoût d'une telle opération.

2. POUR LES BATIMENTS PUBLICS

2.1 Orienter les investissements directs du département dans ses bâtiments vers l'environnement durable :

Dans les collèges, les gendarmeries, les centres routiers, nous proposons d'orienter les travaux prévus et à prévoir vers des constructions conformes aux préconisations du Grenelle de l'environnement (plan énergétique, collège bioclimatique, chaufferie-bois, norme HQE,...). Les dossiers de rénovation présentés présentent très peu d'innovations dans ce domaine.

Dans les cantines en particulier pourrait être reproduit l'expérience menée en Saône et Loire de composteur à déchets mis en œuvre dans une cantine scolaire.

2.2 Etudes et travaux d'économie d'énergie :

Depuis 2008, le SICECO propose aux communes de réaliser un bilan énergétique de leurs bâtiments publics. Ces études n'ont pu être menées que sur les communes les plus importantes. Pour compléter et développer cet état des lieux, il convient de poursuivre l'effort engagé pour que le plus grand nombre de communes y souscrive.

Par ailleurs, il n'existe aucun système d'incitation pour que les communes passent du simple constat aux opérations d'aménagement. En la matière nous proposons donc qu'un crédit soit affecté pour inciter les communes ou groupements de communes à réaliser des travaux directement liés à l'amélioration de leur bilan énergétique et à des économies d'énergie, par l'usage notamment de nouvelles sources d'énergie (chauffe-eau solaire, panneaux photovoltaïques pour l'éclairage, chaufferie bois...).

3. POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES TP :

3.1 Aider les particuliers à s'équiper

Nous proposons de subventionner les particuliers qui souhaitent s'équiper en chauffe-eau solaire, chauffage solaire, pompes à chaleur,... dans le département.

3.1 Soutenir l'agriculture

En accélérant les procédures et les paiements des aides apportées pour la construction de nouveaux bâtiments d'élevage. Cette mesure ne coûtera rien d'autre qu'une autre organisation du travail : le CG21 verse en effet tardivement son aide, il s'agit simplement d'accélérer le traitement des procédures d'attribution des aides et le paiement. Cette disposition peut d'ailleurs s'appliquer à d'autres aides apportées par le CG21 aux acteurs de la filière.

3.2 Eau et Assainissement.

Les financements des Agences de l'Eau sont à ce jour insuffisants pour faire face à l'ensemble des besoins et du retard observé dans les mises aux normes des usines

Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

de traitement des eaux potables, des stations d'épuration des eaux usées et des interconnexions des réseaux pour répondre aux nouvelles normes européennes. Nous proposons de soutenir les projets existants dans les communes ou leurs groupements en dégageant les moyens nécessaires.

B : TRANSPORTS, ROUTES ET MOBILITE

1. ROUTES : REVALORISER LES ENVELOPPES CANTONALES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Pour éviter les effets d'aubaine que produira la mesure proposée de distribuer 10 000 euros à 100 communes de - 5 000 habitants pour des travaux de voirie, nous demandons que le crédit proposé soit affecté aux enveloppes cantonales pour toutes les communes et pour les travaux réalisés avant la fin 2009.

2. VEHICULES PROPRES :

Afficher un soutien à la filière automobile par l'acquisition directe ou une nouvelle aide destinée aux communes sera très insuffisant et tout simplement inefficace. C'est bien plus qui peut et doit être fait, mais là encore les mesures du gouvernement et de la majorité ne sont pas à la hauteur. Aujourd'hui, on voit les grands groupes du secteur délocaliser leur fabrication, maintenir des dividendes juteux pour les actionnaires et supprimer des emplois, voire licencier tandis que les carnets de commande des sous-traitants, principalement des PME et PMI, se vident dramatiquement... La politique du « deux poids, deux mesures » est encore à l'œuvre : alors que les gros profitent, les petits trinquent ! Et tandis que des milliards sont injectés, les grands groupes et les équipementiers de rang 1 maintiennent les mêmes taux de retour pour les actionnaires. Il nous semblait pourtant avoir compris que dans un système économique libéral, la prise de risque était la responsabilité de l'actionnaire...

2.1 Subventionner l'acquisition de véhicules propres par les CT

La majorité propose de financer 100 acquisitions de véhicules, sans mettre de condition ni critères. Nous proposons de réserver l'aide pour l'acquisition de véhicules propres conformes aux préconisations du Grenelle de l'environnement, dans la limite de 50 pour toutes les communes et en limitant l'acquisition à 1 véhicule par commune.

2.2 Montrer l'exemple

En la matière, nous proposons que le département montre l'exemple par l'acquisition de nouveaux véhicules conformes aux conclusions du Grenelle (véhicules électriques,...) pour ceux du parc qui circulent en ville au moins.

3. INSTAURER LA GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES TITULAIRES DES MINIMA SOCIAUX

Mettre en œuvre la tarification unique répond à une de nos propositions faites lors des élections cantonales de 2008. Nous y serons favorables. Reste que les mesures proposées sont insuffisantes et que nous demandons aussi la gratuité pour les titulaires des minima sociaux.

II – POUR SOUTENIR NOS CONCITOYENS et ASSUMER L'ESSENTIEL :

A : SOUTENIR LES PLUS DEMUNIS

Suppression des bourses aux familles des lycéens, diminution des crédits pour les secours d'urgence, non-reconduction de la convention avec la fédération des centres sociaux, non-reconduction du dispositif de suivi des locataires bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement, toutes ces mesures prises par la majorité ont un point commun : elles sont anti-sociales.

Soutenir les plus démunis et l'accompagnement social sont pourtant bien au cœur des missions essentielles des départements.

Le plan de la majorité départementale l'occulte complètement. Aussi nous proposons de rééquilibrer son action.

1. POUR LES FAMILLES

1.1 Maintenir les bourses départementales d'études pour les lycéens.

A l'heure où les tensions sociales ne sont pas sans danger, écrire aux familles des lycéens de la Côte d'Or pour les informer que les bourses départementales ne seront pas reconduites en 2009 est une aberration économique. Il y va de la crédibilité du plan annoncé et c'est bien la preuve de son inutilité sociale comme de son inefficacité économique. Nous proposons donc de maintenir tout simplement cette aide sociale.

1.2 Revaloriser les primes à l'apprentissage.

Avec les lycéens et les collégiens, les apprentis bénéficient aussi d'une aide via le versement d'une prime d'apprentissage. Or cette prime n'a jamais été revalorisée depuis sa création et est toujours de 117 euros. Nous proposons de la porter à 126.

1.3 Instaurer une aide financière pour le paiement de la cantine au collège.

Le paiement des factures de cantine peut revêtir des difficultés selon les situations familiales (en cas de perte d'emploi par exemple). Garantir une alimentation, et une alimentation équilibrée comme variée ne peut qu'apporter un coup de pouce aux jeunes de ces familles. C'est pourquoi nous proposons que le CG21 puisse prendre en charge une partie de ces factures, sachant que le prix du repas est encore variable d'un établissement à un autre et que l'Education nationale a d'ores et déjà prévu un fonds social cantine et fonds social "collégien" dans chaque établissement, mais que ce fonds est jugé insuffisant.

Pour un certain nombre de collégiens vivant dans des familles victimes de la précarité, le repas pris à la cantine est le seul repas chaud et équilibré de la journée.

2. AIDES MENSUELLES TEMPORAIRES : ABONDER LES CREDITS DIMINUES

Les assistantes sociales des services territoriaux disposent de différents outils quand elles reçoivent des publics en difficulté. Parmi ceux-ci, il existe le système des aides mensuelles temporaires, qui permettent de verser au cas par cas un secours d'urgence (pour faire face à une dépense imprévue, payer une facture en retard, voire s'habiller, se nourrir...). Or le crédit global des crédits destinés à ces aides a diminué de 2008 à 2009.

C'est pourquoi nous proposons de rééquilibrer l'action du conseil général en réaffectant un crédit de 130 000 euros que nous proposons de prendre sur les frais de représentation.

Il faut en la matière accélérer le délai de traitement des demandes d'aides et de secours d'urgence.

3/ INSTAURER LE MICRO-CREDIT SOCIAL

A l'instar du Grand Dijon, ou du département des Côtes d'Armor, nous proposons d'instaurer le micro-crédit social. Il s'agit d'ouvrir la possibilité pour les plus démunis d'emprunter de 300 à 3000 euros sur 36 mois et de leur éviter le recours au crédit « revolving » dont les effets pervers ont été particulièrement dénoncés, à juste titre, mais sans en tirer d'autres conséquences.

B : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Nous ne pouvons pas ignorer la montée du chômage qui a commencé. Pour faire face aux difficultés quotidiennes de tous, nous proposons :

1. EMPLOIS DU CG 21 :

Recruter des emplois aidés

Nous proposons le recrutement de 100 emplois aidés, qui pourront être affectés dans les collèges et les maisons de retraite.

2. APPORTER DE VRAIS MOYENS AUX PARTENAIRES DU CONSEIL GENERAL

2.1 Assurer le suivi social des bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Face à l'augmentation de la précarité, le suivi social des bénéficiaires du FSL ne peut pas être négligé. Nous proposons que de vrais moyens soient dégagés pour cette mission essentielle.

2.2 Fédération départementale des Centres sociaux

La Fédération 21 des Centres sociaux, ce sont 24 centres sociaux sur tout le territoire (rural et urbain) qui accueillent 25 000 adhérents et occupent 580 personnes, représentant 270 équivalents temps pleins.

Ne pas renouveler la convention arrivée à terme depuis décembre dernier, c'est priver le département d'un bras armé pour favoriser la cohésion sociale et l'animation de la vie sociale. Et c'est gêner considérablement l'action des communes ou communautés de communes qui attendent l'aide versée via la Fédération aux centres de leurs communes.

Nous proposons la reconduction de la convention triennale de 2009 à 2011 et donc l'apport d'un financement complémentaire.

3. POLITIQUE DE L'INSERTION

La signature du Premier Pacte territorial d'insertion avec M Martin HIRSCH ne manquait pas de cachet : avec brio, la Côte d'Or s'affichait comme le « premier » département de France à signer un tel pacte. C'était oublier un peu vite que quelques semaines auparavant, le budget primitif qui avait été défendu et adopté par la majorité prévoyait de diminuer de 26 % les financements destinés aux associations pour l'encadrement des chantiers d'insertion.

La majorité nous soumet un rapport qui dans son annexe rattrape le retard de 100 000 euros et prévoit un crédit supplémentaire de 200 000 euros. Nous pourrions nous en réjouir mais sur les 11 cantons concernés, 6 sont dans ... la IVème circonscription. Le coût de ces 6 chantiers s'élève à 156 235 euros, soit la moitié des crédits supplémentaires proposés par ce plan... Nous suggérons de répartir l'effort plus équitablement entre les différents territoires.